

### ARTICLE 47 - LE CLUB - JEUNES

Le « Club Jeunes » offre à une Association Sportive Scolaire une pratique complémentaire de l'activité Volley-Ball et Beach Volley dans le cadre de la FFvolley.

#### >47A – Conditions

Le dispositif « Club Jeunes » permet d'affilier une **Association Sportive Scolaire Section Volley Ball (AS)** à la Fédération Française de Volley, à l'aide d'un partenariat entre cette AS et un GSA de proximité.

Les licenciés du « Club Jeunes » **peuvent ainsi bénéficier** d'une double appartenance « Fédération Scolaire/FFvolley », leur permettant de participer aux compétitions **et aux animations** de ces Fédérations.

L'affiliation du « Club Jeunes » est soumise à l'accord du Président de l'Association Sportive Scolaire (le chef d'établissement), à celui du Service Départemental du sport scolaire ainsi qu'à celui de la Ligue Régionale de Volley.

La validation de ce « Club Jeunes » nécessite également l'établissement d'une convention de partenariat entre les deux structures partenaires. Ce document devra préciser:

- Le nom et les coordonnées du « Correspondant Club Jeunes », qui est l'enseignant en charge de l'Association Sportive Scolaire, qui devra être licencié « Encadrement-Dirigeant » au sein de ce « Club Jeunes »
- Tous les échanges de services entre les deux structures (aide matérielle, conditions d'utilisation des installations, aide aux déplacements, encadrement, etc....).
- L'engagement (ou non) du « Club Jeunes » dans un championnat de la FFvolley **sous réserve de la prise de licences de volley « Compétition Volley Ball »**.

Cette convention de partenariat devra être établie annuellement lors de chaque réaffiliation du « Club Jeunes ».

Les coûts liés à l'affiliation ou à la réaffiliation et aux licences, seront facturés au GSA partenaire.

#### >47B – Procédures d'affiliation d'un club Jeunes à la FFvolley

Le responsable de l'Association Sportive Scolaire complète le formulaire « Affiliation à la FFvolley » qu'il envoie au service du Sport Scolaire de son Département pour accord.

Le formulaire d'affiliation dûment complété et signé sera ensuite transmis à la Ligue Régionale accompagné de la convention de partenariat et du bordereau de demande de licence du « Correspondant Club Jeunes » (Licence « Encadrement-Dirigeant »).

Après avoir validé ces documents, la Ligue Régionale devra les transmettre à la FFvolley (CCSR) qui, après étude du dossier, procédera à l'enregistrement de l'affiliation.

Le « Correspondant Club Jeunes » recevra ses identifiants pour accéder à son espace « Club Jeunes » et pourra enregistrer **les licences « Évènementielle-initiation » pour l'ensemble des licenciés volley de l'Association Sportive Scolaire**. Une copie des identifiants sera également adressée au correspondant du GSA partenaire.

Si un licencié « **Evènementielle-initiation** » du « Club Jeunes » souhaite participer aux compétitions départementales, régionales ou nationales avec le GSA partenaire **ou avec le club jeunes**, il faudra à partir de l'espace club jeunes :

- **Saisir la Licence « Compétition Volley-Ball »**
- Faire une mise à jour de la **licence « Compétition Volley-Ball »** en activant son appartenance au GSA partenaire,
- **Archiver le formulaire individuel de demande de licence « Compétition Volley-Ball » dûment complété et signé**
- Archiver sur la licence un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball ou du Beach Volley en compétition **si nécessaire**
- **Archiver une copie de la licence de l'association sportive scolaire qui vaudra pour justificatif d'identité**

Une licence « **Compétition Volley-Ball** » sera **délivrée** avec la double appartenance « Club Jeunes + GSA partenaire », cette licence sera comptabilisée également dans les effectifs du GSA partenaire.

**Pour le sportif majeur en création, cette licence nécessite, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition datant de moins de 1 an.**

**Pour le sportif majeur en renouvellement (y compris par mutation), cette licence nécessite tous les trois ans, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition, datant de moins de 1 an. Entre chaque renouvellement triennal, le sportif doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition est nécessaire.**

**Pour le sportif mineur, cette licence ne nécessite pas de certificat médical, sous réserve que le représentant légal atteste que toutes les réponses aux questions du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » sont négatives. A défaut, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition est nécessaire pour obtenir cette licence.**

Afin que le GSA partenaire puisse profiter des dotations fédérales en matériel (lors de la création ou la **première** réaffiliation du « Club Jeunes »), ainsi que des « Unités de Formation Jeunes » (dans le cadre des DAF), un minimum de **20 licences « Evènementielle-Initiation »** et 1 licence « Encadrement-Dirigeant » (pour le « Correspondant Club Jeunes »), devront être enregistrées **dans le Club Jeunes**.

#### **>47C – Réaffiliation d'un « Club Jeunes » à la FFvolley**

La procédure dématérialisée de réaffiliation du « Club Jeunes » est effectuée sur le même principe que pour la réaffiliation d'un GSA. Cependant, un exemplaire de la Convention annuelle de partenariat devra être archivé sur la fiche du « Club Jeunes » dans l'espace prévu à cet effet pour obtenir la validation de la Ligue Régionale.

Le «Correspondant Club Jeunes » pourra procéder à la saisie des licences en suivant la même procédure que pour une affiliation et la même réglementation s'applique.

#### **>47D – Licence compétition Volley-Ball dans un GSA**

A la sortie du « Club Jeunes », le licencié « club jeunes » pourra rejoindre le GSA de son choix sans mutation.

# TARIFS CLUB JEUNES

## AFFILIATION ET REAFFILIATION

	Tarifs	Dotation pour le GSA partenaire (si minimum de 20 licences « Evènementielle-initiation » et 1 licence « Encadrement-Dirigeant »)
Affiliation	16 euros	10 Ballons
Ré-affiliation	32 euros	5 Ballons

## LICENCES

	« Evènementielle- initiation » Club Jeunes	« Encadrement - Dirigeant » Club Jeunes	« Double Appartenance » (= licence compétition VB permettant de jouer avec le club partenaire)
Création de licences	Licences offertes	1 licence offerte	Licences offertes
Renouvellement de licences	Licences offertes	1 licence offerte	Toutes les licences renouvelées sont facturées 2 euros (1€ FFvolley - 1€ Ligue)